13e ASSEMBLEE GENERALE (EXTRAORDINAIRE) GENEVE, SUISSE - AVRIL 1977

Résolution No 419

Il est <u>décidé</u> **a** l'unanimité: "que les mesures prises par le Conseil exécutif pour admettre comme organisations nationales membres de l'UICN les organismes figurant dans le document G A.77/4, annexe 2, appendice 2, à l'exception de <u>Verband Deutscher Sportfischer e.V.</u> (République fédérale d'Allemagne), sont ratifiées par la présente ".